



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM 2025.06.25/18

Séance du 25 juin 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20250625-DCM2025-0625-18-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : M. Taylor DEVOUASSOUX
Rapporteur : Mme Corinne FAVRE-ROCHEX

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Catherine COLLOMB, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG,

Excusés avec procuration : Sonia MOKEDDEM (Procuration à L. POTIER GABRION), Zekai YAVUZES (Procuration à C. THABUIS), Martine HOSSELIN THIEBAUD (Procuration à S. HADDOUR) Michel LANGLET (Procuration à P. CONTAT), Jean-François VILLER (Procuration à Y. MINO), Nicole RANNARD (Procuration à V. DANG VAN SUNG)

Absents sans procuration : Benoît CHAMBOURDON,

Conseillers votants : trente-deux.

Objet : Modification du règlement de fonctionnement du service d'accueil périscolaire

Le règlement intérieur du service d'accueil périscolaire a pour but de préciser les règles de fonctionnement des services proposés par la ville dans le cadre des activités périscolaires, ainsi que les droits et obligations des familles.

Il vise notamment à informer les usagers sur :

- le fonctionnement du service et des activités,
- les modalités et conditions d'inscriptions, de facturation et de paiement.

Mais également sur les responsabilités qui incombent à chacun : les règles de vie à respecter et les sanctions éventuelles qui peuvent être prises.

De nombreux ajustements, modifications ou requalifications se sont avérés nécessaires pour aboutir à une meilleure adéquation entre le règlement et les faits rencontrés au quotidien par les agents du Service Education..

Cette modification permet également de revoir certaines formulations, certains titres et intitulés d'articles, la prise en compte de la nouvelle charte graphique et l'insertion du nouveau logo de la collectivité.

Le règlement tel que joint en annexe sera applicable à compter de la rentrée de septembre 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39,

Vu la délibération en date du 30 novembre 2022 approuvant le règlement applicable à ce jour,

Vu le règlement de fonctionnement annexé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la modification du règlement de fonctionnement du service d'accueil périscolaire tel que joint en annexe et applicable à compter de la rentrée de septembre 2025.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 1^{er} juillet 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 25 juin 2025

Le Secrétaire de séance,
Taylor DEVOUASSOUX

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

